

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation

26.03.2015

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> avril, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Roland GEIS, Maire.

Etaient présents : M. Roland GEIS, Mme Monique GUDIN, M. Jean-Louis RISSE, M. Régis FEBREY, Mme Francine FRANCOIS, Mme Christelle PILLEUX Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Jérôme LESCURE, Mme Aurélia GELIOT, M. Matt TAMBI, M. Stéphane ISNARD, Mme Gaëlle BRACH, M. Loïc KLOPP

Etait excusé : -

Etait absent : M Claude CORSAINT

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Loïc KLOPP a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. Budget Annexe Lotissement – Compte Administratif 2014**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2014.

En 2014, les dépenses sont :

- |   |            |
|---|------------|
| • Elagage                                 | 1 092.00 € |
| • Frais ouverture de ligne                | 1 000.00 € |
| • Intérêts ligne de trésorerie CDT MUTUEL | 3 665.96 € |
| • Les écritures de stock et d'intégration |            |

Les recettes sont :

- La vente de la parcelle N°09 (M. WYGODA)
- Les écritures de constatations de stock de terrains aménagés et intégration des charges financières

Le Compte Administratif 2014 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+ 68 198.00 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 69 290.00 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2014	- 1 092.00 €
Solde d'exécution 2013 reporté	- 2 340.14 €

Recettes d'investissements	+ 58 866.08 €
(-) Dépenses d'investissements	- 35 591.46 €
Solde d'exécution d'investissements 2014	+ 23 274.62 €
Solde d'exécution 2013 reporté	- 330 922.14 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 présenté.

**2. Budget Annexe Lotissement – Compte de Gestion 2014**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+ 68 198.00 €
(-) Dépenses de fonctionnement	- 69 290.00 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2014	- 1 092.00 €
Solde d'exécution 2013 reporté	- 2 340.14 €

Recettes d'investissements	+ 58 866.08 €
(-) Dépenses d'investissements	- 35 591.46 €
Solde d'exécution d'investissements 2014	+ 23 274.62 €
Solde d'exécution 2013 reporté	- 330 922.14 €

Les chiffres du Compte de Gestion 2014 étant identiques à ceux présentés au Compte Administratif 2014, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 présenté.

### **3. Budget Annexe – Lotissement les Terrasses d'Hélios » - Affectation du résultat**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2014, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2014, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un déficit antérieur de fonctionnement antérieur	-	2 340.14 €
Un déficit de fonctionnement 2014 de	-	1 092.00 €
		-----
Soit un déficit de fonctionnement au 31.12.2014	-	3 432.14 €
Un déficit d'investissement reporté de	-	330 922.14 €
Un excédent d'investissement 2014 de	+	23 274.62 €
		-----
Soit un déficit d'investissement au 31.12.2014	-	307 647.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- De reporter le déficit de fonctionnement de 3 432.14 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté - Dépenses »
- De reporter le déficit d'investissement cumulé soit 307 647.52 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Dépenses ».

### **4. Budget Général – Reste à réaliser 2014**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement :	269 343.00 €
En dépenses d'investissement :	146 164.00 €

### **5. Budget Général – Compte Administratif 2014**

Monsieur Jean-Louis RISSE, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte Administratif 2014.

Le Compte Administratif 2014 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	914 260.11 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	763 757.91 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2014	+	150 502.20 €
Solde d'exécution 2013		-.--

Recettes d'investissements	+	800 965.48 €
(-) Dépenses d'investissements	-	137 239.63 €
Solde d'exécution d'investissements 2014	+	663 725.85 €
Solde d'exécution 2013	-	600 253.08 €

Monsieur le Maire se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 présenté.

## **6. Budget Général – Compte de Gestion 2014**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du Compte de Gestion 2014, établi par Madame le Receveur Municipal :

Recettes de fonctionnement	+	914 260.11 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	763 757.91 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2014	+	150 502.20 €
Solde d'exécution 2013		-.--

Recettes d'investissements	+	800 965.48 €
(-) Dépenses d'investissements	-	137 239.63 €
Solde d'exécution d'investissements 2014	+	663 725.85 €
Solde d'exécution 2013	-	600 253.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 présenté.

## **7. Budget Général – Affectation du Résultat**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, suite aux votes des Comptes Administratifs et de Gestion 2014, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2014, constatant que le Compte de Gestion laisse apparaître :

Un excédent antérieur de fonctionnement antérieur		-.-- €
Un excédent de fonctionnement 2014 de	+	150 502.20 €
Un déficit d'investissement reporté de	-	600 253.08 €
Un excédent d'investissement 2014 de	+	663 725.85 €
		-----
Soit un excédent d'investissement au 31.12.2014	+	63 472.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De reporter 40 502.20 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
- D'affecter l'excédent de fonctionnement de 110 000.00 € au compte 1068 « affectation complémentaire en réserves »
- De reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 63 472.77 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté – Recettes ».

## **8. Renouveau des baux de chasse – 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 – Désignation d'un estimateur de dégâts**

Monsieur le Maire informe que l'article R.229-8 du Code Rural impose aux collectivités de nommer un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés aux cultures par le gibier rouge autre que le sanglier.

Monsieur le Maire propose au conseil de nommer pour la période 2015/2024 :

Monsieur André CORSAINT domicilié 71 Lot. Linières – 57580 REMILLY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur André CORSAINT, domicilié 71 Lot. Linières à REMILLY, en qualité d'estimateur des dégâts causés aux cultures par le gibier rouge (cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres, lapins ...).

## **9. Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Reconstitution de la grille tarifaire**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises lors des séances des 06 mars 2012, 05 février 2013 et du 10 juin 2014 portant sur le mandat de vente et la grille tarifaire des parcelles du Lotissement Communal « Les Terrasses d'Hélios I » et qu'un contrat de vente sans exclusivité a été signé avec la SARL MOULINS IMMOBILIER - 1 route de Jouy – 57160 MOULINS LES METZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la grille adoptée pour 2013 (- 1500.00 € sur chaque parcelle) et le cas échéant, étudier la proposition faite par un acquéreur éventuel.

## **10. Reversement indemnités d'élections**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune perçoit, au titre des assemblées électorales, une enveloppe proportionnelle au nombre de ses habitants et qu'elle peut, sur délibération, reverser cette indemnisation aux secrétaires de Mairie, en raison du travail occasionné par la tenue des assemblées électorales. Cette délibération peut être valable pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose le reversement des indemnités pour frais d'assemblées électorales au personnel administratif de la Commune pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reverser les indemnités pour frais d'assemblées électorales au personnel administratif de la Commune pour la durée du mandat.

## **11. Syndicat d'Initiative de Delme et Environs – Repas des Anciens 2014**

Monsieur le Maire donne lecture de la facture adressée par le Syndicat d'Initiative de la Ville de DELME et Environs pour le repas et le colis de fin d'année 2014 aux Anciens de la Commune :

- 78 repas à 31.101 €	2 425.88 €
- 18 colis à 21.00 €	378.00 € (personnes non présentes au repas)
Soit un total de	2 803.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le chiffrage présenté (soit une somme globale de 2803.88 €) et en autorise le mandatement.

## **12. SIS de Delme et Environs – Modification des statuts**

Madame Francine FRANCOIS – Présidente du SIS de DELME et Environs - informe les membres du Conseil Municipal de la demande de scolarisation, à la rentrée prochaine (septembre 2015) des enfants de primaires de la commune de Laneuveville-en-Saulnois groupe scolaire Joseph Nicolas de Delme.

Une modification statutaire doit être entérinée par les communes adhérentes. En effet, l'article n° 4 des statuts du SIS de Delme et Environs - « la commune de Laneuveville-en-Saulnois continue de gérer son école primaire » - sera supprimé.

Le comité syndical a accepté, à l'unanimité, cette modification.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 5211-18 – paragraphe 2 – « Les conseils municipaux doivent émettre un avis dans les trois mois de la notification de la délibération du syndicat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts présentée.

## **13. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015**

Suite à la présentation de l'imprimé 1259COM reprenant les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2015, le Conseil Municipal doit décider du taux d'imposition applicable à chacune des taxes :

Le produit fiscal à taux constant attendu (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière – Bâti, Taxe Foncière – non bâti, CFE) est de 380648.00 €.

TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010	TAUX 2010 recalculé	TAUX 2011	TAUX 2012	TAUX 2013	TAUX 2014	TAUX 2015
<b>Taxe d'habitation</b>	13.62	13.76	19.85	20.05	20.45	24.92	24.92	24.92
<b>Taxe Foncier bâti</b>	15.85	16.01	16.01	16.17	16.49	20.09	20.09	20.09
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	38.15	38.53	40.40	40.81	41.63	50.72	50.72	50.72
<b>CFE – Cotisation foncière des Entreprises</b>	0	0	16.62	16.79	17.13	20.87	20.87	20.87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition applicables à chacune des taxes comme indiqué ci-dessus.

## **14. Dénomination de la Salle mutifonctions**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est temps de donner un nom à la Salle multifonctions ou multi-services.

La proposition est de nommer cette salle : Centre Culture Saint-Exupéry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, « Centre Culturel Saint-Exupéry».

## **15. Loyers des appartements et bureaux – propriétés de la Commune**

Monsieur le Maire informe que les loyers des logements et des bureaux, propriétés de la Commune de DELME, sont révisés annuellement à la date anniversaire d'entrée dans les lieux.

Vu la conjoncture actuelle et le changement important des occupants ces derniers mois, Monsieur le Maire propose de geler les loyers des appartements/bureaux occupés pour une période d'une année, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le gel des loyers jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016.

La situation sera réétudiée lors du Budget Primitif 2016.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe Lotissement - Compte Administratif 2014	2015/004
2	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe Lotissement - Compte de Gestion 2014	2015/004
3	7.1	Décisions budgétaires	Budget Annexe Lotissement – Affectation du Résultat 2014	2015/004
4	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général Reste à réaliser 2014	2015/004
5	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général - Compte Administratif 2014	2015/004 2015/005
6	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général - Compte de Gestion 2014	2015/005
7	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Affectation du Résultat 2014	2015/005
8	9.1	Autres compétences de la Commune	Renouvellement des baux de chasse – 2 février 2015 au 1 <sup>er</sup> février 2024 – Désignation d'un estimateur de dégâts	2015/005 2015/006

9	7.1	Décisions budgétaires	Lotissement les Terrasses d'Hélios I – Reconstitution de la grille tarifaire	2015/006
10	7.1	Décisions budgétaires	Reversement indemnités d'élections	2015/006
11	7.1	Décisions budgétaires	Syndicat d'Initiative de Delme et Environs – Repas des Anciens 2014	2015/006
12	5.7	Intercommunalité	SIS de Delme et Environs – Modification des statuts	2015/006
13	7.2	Fiscalité	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015	2015/006
14	8.9	Culture	Dénomination de la Salle multifonctions	2015/006
15	7.10	Divers	Loyers des appartements et bureaux – propriétés de la Commune	2015/006

<b>NOM / PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
GEIS ROLAND	MAIRE	
RISSE JEAN-LOUIS	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FEBREY REGIS	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	ABSENT
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CHABEAUX ELISABETH	CONSEILLER MUNICIPAL	
LESCURE JEROME	CONSEILLER MUNICIPAL	
GELIOT AURELIA	CONSEILLER MUNICIPAL	
TAMBI MATT	CONSEILLER MUNICIPAL	
ISNARD STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BRACH GAELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
KLOPP LOIC	CONSEILLER MUNICIPAL	